

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 79/195 DU 5/5/79
Portant nomination de Monsieur NOTE
Etienne Inspecteur Principal du Trésor
de 2° échelon en qualité de Contrôleur
d'Etat auprès du Ministère de l'Aménagement
du territoire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;
Vu le décret n°77/642 du 22 Novembre 1977 confirmant Monsieur NOTE Etienne
en qualité de Trésorier Général;
Vu le décret n°77/553 du 3 Novembre 1977 portant organisation du Ministère
des Finances;
Vu le décret n°76/343 du 17 Septembre 1976 fixant les modalités d'exercice
des fonctions de Contrôleur d'Etat;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.— Monsieur NOTE Etienne, Inspecteur Principal du Trésor de 2° échelon,
précédemment Trésorier Payeur Général est nommé Contrôleur d'Etat auprès du Minis-
tère de l'Aménagement du Territoire.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./..

Fait à Brazzaville, le 5 MAI 1979

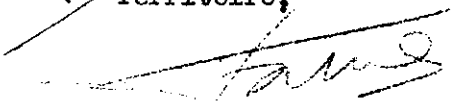
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances

Le Ministre de l'Aménagement du
Territoire,


Henri LOPES.


Benoît MOUNDELE-NGOLLO.

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux


Victor TAMBA-TAMBA.